



ECONOMIC COMMUNITY OF CENTRAL AFRICAN STATES

(E.C.C.A.S.)

COMUNIDAD ECONOMICA DE LOS ESTADOS DEL AFRICA CENTRAL

(C.E.E.A.C.)

COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

(C.E.E.A.C.)

COMUNIDADE ECONOMICA DOS ESTADOS DA AFRICA CENTRAL

(C.E.E.A.C.)

Plan d'action de préparation et de réponse aux catastrophes en Afrique centrale : 2012 – 2016

I. CONTEXTE GENERAL DE REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

A. LE CONTEXTE INTERNATIONAL

L'Organisation des Nations Unies (ONU) a décidé en 1989, de célébrer chaque 2ème mercredi d'octobre, la Journée Internationale de la Prévention des Catastrophes Naturelles. La période de 1990 à 1999 a également été désignée Décennie Internationale de la Prévention des Catastrophes Naturelles (DIPCN). L'objectif étant de participer au niveau mondial à un effort constant de prévention des catastrophes naturelles.

Réunis à Yokohama au Japon en mai 1994 à l'occasion de la 1ère Conférence Mondiale sur la Prévention des Catastrophes Naturelles dans le cadre de la DIPCN, aux côtés d'organisations non gouvernementales et d'organisations internationales ainsi que de représentants de la communauté scientifique, des milieux d'affaires, du secteur privé et des médias, les États Membres de l'ONU, et d'autres entités, ont adopté la Stratégie et le Plan d'action de Yokohama pour un monde plus sûr au XXIe siècle.

Ces mesures d'envergure ont été suivies en 2000 par la création de la Stratégie Internationale de l'Organisation des Nations Unies pour la prévention des Catastrophes (ONU/SIPC) dont le Secrétariat Interinstitutionnel est l'instance de coordination des programmes d'action dans le cadre des mesures de prévention. Cette vision a été aussi présente au Sommet Mondial pour le Développement Durable tenu en 2002 en tant que question essentielle du développement durable.

La 2ème Conférence Mondiale sur la Prévention des Catastrophes (CMPC-II) qui a eu lieu en janvier 2005 à Kobé-Hyogo au Japon, dont les conclusions constituent désormais la feuille de route pour la gestion des catastrophes, a adopté la Déclaration et le Cadre d'Action de Hyogo (CAH) 2005-2015 pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes. Les grandes lignes de la conférence susmentionnée font ressortir les cinq défis thématiques à relever pendant la décennie :

Priorité 1: Eriger la réduction des risques en priorité ;

Priorité 2: Identifier les risques et passer à l'action ;

Priorité 3: Instaurer une compréhension et une conscience du risque ;

Priorité 4: Réduire les risques ;

Priorité 5: Se préparer et se tenir prêt à agir.

B. LE CONTEXTE REGIONAL EN AFRIQUE

La 3ème Session ordinaire du Sommet de l'Union Africaine qui fut organisée du 06 au 08 juillet 2004 à Addis-Abeba en Ethiopie, a favorablement accueilli la Stratégie Régionale Africaine de Réduction des Risques de Catastrophes, élaborée en collaboration avec le Secrétariat du NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique), avec l'appui du Secrétariat Interinstitutionnel de l'ONU- SIPC et la coopération du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ainsi que de la Banque Africaine de Développement (BAD). Ce document suggère un certain nombre de grands axes d'action qui s'accordent avec le CAH.

Le Conseil Exécutif de l'Union Africaine lors de sa 8ème session ordinaire tenue du 16 au 21 janvier 2006 à Khartoum au Soudan a approuvé le Programme d'action africain 2006-2010 sur la réduction des risques de catastrophes élaboré conformément à l'esprit de la stratégie et exhorté tous les Etats membres de l'Union et les Communautés Economiques Régionales (CER) à le mettre en œuvre. Ce programme a été revu et prorogé jusqu'en 2015, pour s'accorder avec le CAH.

C. LE CONTEXTE SOUS-REGIONAL EN AFRIQUE CENTRALE

En termes d'impact, une étude réalisée dans la Communauté montre que 19 199 018 personnes ont été affectées et 18 917 personnes décédées entre 1975 et 2001, des suites de catastrophes naturelles dans les Etats membres de la CEEAC.

Dans ce contexte de vulnérabilité croissante, la plupart des Etats ont mis en place des mécanismes de gestion. Mais, ces mécanismes n'ont jamais pu être adéquats, car les efforts fournis se trouvent à chaque fois confrontés à l'insuffisance des ressources financières, les problèmes de capacités et d'autres contraintes, ainsi qu'à l'absence de systèmes cohérents de gestion, ou dilués dans les difficultés économiques traditionnelles.

La CEEAC ayant entre autres missions la promotion et le renforcement d'une coopération harmonieuse et un développement équilibré et autoentretenu dans tous les domaines de l'activité économique et sociale, ainsi que l'harmonisation des politiques nationales en vue de la promotion des activités communautaires, les questions relatives aux catastrophes se situent en droite ligne de ces missions, et sont inscrits sur trois des douze axes d'orientation de la Politique générale de la sous-région en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles.

Sur l'Axe d'orientation stratégique 4 relatif à la conservation et la gestion durable des ressources forestières d'Afrique Centrale

Sur l'Axe d'orientation stratégique 5 consacré à la lutte contre les changements climatiques en Afrique Centrale

Sur l'Axe d'Orientation Stratégique 11 intitulé « Evaluation et alerte rapide pour la gestion des catastrophes naturelles ou provoquées », où il a été convenu de collaborer à un double niveau :

- Au niveau des Etats pour la mise en place :

- Des mécanismes d'alerte rapide et des systèmes d'intervention en vue de faire face aux catastrophes naturelles, dont les plateformes nationales, les inventaires des zones à risque et la cartographie des zones à haut risque ;
- Des cellules de prévention des catastrophes ;
- Des politiques à long terme de réduction des risques étroitement intégrées aux politiques de développement par la formation des autorités sanitaires sur les outils humanitaires de gestion de l'approvisionnement, la formation des pompiers sur les procédures de sauvetage, la formation des fonctionnaires de protection civile sur les communications d'urgence et l'équipement en matériaux de sauvetage, etc ;
- Au plan sous régional par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan sous régional de gestion des risques de catastrophes.

En septembre 2010 un atelier portant sur la préparation aux situations d'urgence et la familiarisation avec le système UNDAC fut organisé à Yaoundé et rassembla les structures en charge de la gestion des catastrophes des 10 pays de la CEEAC ainsi que la FICR, OCHA, OMM et ISDR. Cette réunion initiale avait débouché sur 10 recommandations principales dont :

- la création d'un Comité de suivi des recommandations issues de l'Atelier régional de Yaoundé 2010 ;
- la création d'une Association régionale des Directeurs Nationaux de la Protection Civile et de Gestion des Catastrophes ;
- l'élaboration et l'adoption d'un Plan d'action de la CEEAC dans le domaine de la préparation à la réponse aux catastrophes d'une durée initiale de 5 ans couvrant la période de 2012 à 2016 avec des actions à court et moyen termes, et au-delà, assorti d'un budget conséquent.

Cette réunion initiale a été suivie, en avril 2011 à Yaoundé, d'une première consultation régionale sur la préparation aux inondations et autres catastrophes naturelles en Afrique Centrale appuyée par la FICR, CADRI et OCHA.

Face à l'accroissement des catastrophes technologiques, les conflits socio-politiques, le Plan d'action de Yaoundé est ouvert à l'ensemble des catastrophes susceptibles de se produire dans la sous-région. C'est dans cette optique qu'a été élaboré le Plan d'action de préparation et de réponse aux catastrophes pour la période allant de 2012 à 2016, axé sur cinq thématiques :

1. Répertoire les risques et identifier les vulnérabilités aiguës ;
2. Améliorer les mécanismes de prévention et d'alerte ;
3. Accroître les capacités de préparation, de prévention, de réponse et de réhabilitation aux crises, au niveau national et régional ;
4. Renforcer et améliorer le cadre institutionnel et juridique relatif à la réduction des risques et à la gestion des catastrophes ;
5. Accroître les capacités de financement des mécanismes de préparation et de réponse aux crises.

Nb : la géolocalisation des structures émanant du PAY sera conforme aux besoins et aux capacités des pays membres.

II-DOCUMENT DU PLAN D'ACTION

Plan d'action de préparation et de réponse aux catastrophes en Afrique centrale: 2012 – 2016

Composantes	Besoins prioritaires	Mécanismes de mise en œuvre / Activités	Responsabilités	Résultats escomptés	Coût en euro	Chronogramme des activités				
						2012	2013	2014	2015	2016
Objectif 1 : Répertoire les risques et identifier les vulnérabilités aiguës										
Identification des vulnérabilités	- Nécessité d’avoir un répertoire des risques et catastrophes - Elaboration de la cartographie des risques transfrontaliers - Elaboration de la cartographie des besoins - Evaluation des capacités, des risques et de la vulnérabilité - Evaluation des risques liés à l’érosion côtière	- Formation spécifique des points focaux en techniques d’évaluation des capacités, des risques et des vulnérabilités - Réaliser une cartographie des risques transfrontaliers - Evaluer les vulnérabilités liées au changement climatique. - Recrutements d’experts internationaux et locaux - Groupe de travail incluant les administrations concernées - Elaboration des manuels de procédure en cas d’inondation	- Etats Membres de la CEEAC - CEEAC - OCHA - Appui consultant - UN-SPIDER - RECTAS - GRIP - CADRI - OIPC - UICN - AGEE	- Disponibilité d’une cartographie des risques transfrontaliers régulièrement mise à jour - Disponibilité d’une cartographie de vulnérabilités régulièrement mise à jour - Capacité des points focaux renforcés en Evaluation des Risques	475 000					
Objectif 2 : Améliorer les mécanismes de prévention et d’alerte										
1- Renforcement du système d’alerte Ex1 : l’amélioration des prévisions météorologiques Ex2 : Surveillance sismologique	- Création et/ou renforcement des SAP dans les pays. - Nécessité de densifier le réseau de stations météorologiques - Nécessité de la surveillance sismologique dans la région et notamment dans celle des Grands Lacs.	- Faire un inventaire qualitatif des SAP et identifier des besoins de renforcement - Créer un Centre Climatique Régional de coordination - Renforcement d’un système de contrôle et de surveillance	- Etats - OCHA - CEEAC - Consultant - CEEAC - Etats - OMM - ACMAD - UN-SPIDER - Partenaires	- Réseau des SAP de la sous-région mis en place et les besoins de renforcement structurel identifiés. - Risques hydro-météorologiques mieux surveillés. - Disponibilité des outils et d’un cadre de surveillance sismologique adapté	2 700 000					
2- Création d’un Observatoire régional des risques (Cellule de prévention des catastrophes)	Nécessité de disposer d’un Observatoire régional des risques	- Mettre en place un observatoire régional de suivi des risques - Créer une banque de données sur les risques	- CEEAC - OMM - ISESCO - Etats - Partenaires - Consultant	Existence et opérationnalité d’un observatoire sous régional de suivi des risques	550 000					
Objectif 3 : Accroître les capacités de préparation et de réponse aux crises, au niveau national et régional ;										

1-Développement des capacités nationales et régionales (P2) 2-Mise en place et/ou renforcement des mécanismes d'intervention (R1). 3-Mise en place et/ou renforcement des mécanismes d'information (P1).	• Renforcement des capacités techniques et opérationnelles des DPC • Développement et amélioration des capacités d'intervention des structures en charge de la gestion des catastrophes • Mise en place des mécanismes de lutte contre la pollution et l'érosion côtière	• Mener une organisation et une évaluation des capacités de préparation et réponse aux catastrophes dans 4 pays prioritaires (2 par année) • Mener des actions de sensibilisation en direction des populations et de plaidoyer en direction des décideurs et des partenaires. • Appuyer la lutte contre les espèces envahissantes allogènes, évaluer et contrôler lesdites espèces	• Gouvernements • OCHA • Appui consultant • CEEAC • Partenaires	• Procédures opérationnelles intégrées • Points focaux formés, • Besoins en formation couverts, • Exercices conjoints de simulation réalisés. • Espèces envahissantes allogènes éradiquées • Côtes protégées contre l'érosion	16 400 000					
	• Appui au Programme de Sécurisation et de Réhabilitation des zones à risque	• Assurer la réinsertion socio-économique des populations	• PNUD • UE • Gouvernements • CEEAC • Partenaires	• Zones à risque sécurisées.						
Elaboration et/ou mise à jour des Plans Nationaux de contingence	• Formation des ressources humaines qualifiées et compétentes	• Réaliser un atelier régional d'appui à l'élaboration des Plans de contingence nationaux et à mettre en place des exercices de simulation	• CEEAC • OCHA • Partenaires	• Maîtrise de la méthodologie d'élaboration de plan de contingence et des exercices de simulation						
Tester les plans de contingence et plans sectoriels de réponse nationaux	• Renforcement des capacités de gestion de crise	• Organiser des exercices de simulation dans les Etats membres	• CEEAC • OCHA • Partenaires	Plans testés et ajustés selon les résultats des simulations						
Elaboration d'un plan sous régional de contingence portant sur le déversement accidentel d'hydrocarbures	• Formation des ressources humaines qualifiées et compétentes	• Réaliser un atelier régional d'appui à l'élaboration d'un Plan de contingence sous régional exercices de simulation								
Objectif 4 : Renforcer et améliorer le cadre institutionnel et juridique relatif à la réduction des risques et à la gestion des catastrophes ;										
Renforcement du cadre juridique national et/ou sous régional	• Amélioration du cadre juridique et institutionnel	• Faire un état de lieu de l'environnement juridique, harmoniser et assurer la vulgarisation des textes existants	• Gouvernement • CEEAC • OCHA • Consultant • CUA • PNUD/BPCR	• Adaptation des textes juridiques et amélioration du cadre institutionnel	1 650 000					

Renforcement des mécanismes de concertation et de formation	• Création d'un cadre de concertation et de planification stratégique	• Doter les Etats de cadres formés en matière de réponse aux urgences (équipement de sauvetage, communication en situation d'urgence) • Organiser annuellement une concertation régionale • Mettre en place un corps d'intervention en matière de gestion des catastrophes	• CEEAC • OCHA • OIPC • AGEE • UN-SPIDER • Partenaires	• Effectivité d'une plateforme de concertation et de planification stratégique • Création d'un Centre Régional de Protection Civile pour l'Afrique centrale						
Développement des mécanismes appropriés de coordination (P2)	• Renforcement des mécanismes de coordination et de collaboration régionale et nationale	• Créer un comité de suivi du PAY • Créer une Direction de la Prévention et de la Gestion des catastrophes au sein de la CEEAC	• CEEAC • DPC • OCHA	• Comité de Suivi effectif et fonctionnel • Direction de la Prévention et de la Gestion des Catastrophes créée au sein de la CEEAC						
		• Créer un réseau des DPC de la CEEAC avec son comité exécutif • Produire un rapport annuel sur la RRC dans la CEEAC • Créer un site web • Création d'un centre de coordination régional avec des antennes décentralisées avec un numéro vert pour la gestion des crises	• CEEAC • OCHA • DPC et responsables	• Réseau fonctionnel des DPC de la CEEAC • Rapports annuels produits • Site web fonctionnel • Centre régional créé et fonctionnel avec des antennes décentralisés pour la gestion des crises						
		• Mettre en place des plateformes nationales de réduction des risques de catastrophe	• UNISDR • UNSIPC	• Plateformes mises en place et fonctionnelles						
Objectif 5 : Accroître les capacités de financement des mécanismes de préparation et de réponse aux crises.										
Mise sur pied d'une commission chargée de la mobilisation des ressources (partenariat et ressources humaines, ressources logistiques, ressources informationnelles et ressources financières)	• Développement d'un partenariat national et régional pour la mobilisation des ressources	• Sensibiliser les Gouvernements pour accroître les lignes budgétaires destinées à la préparation et la réponse aux crises	• CEEAC • OCHA • Comité suivi	• Accroissement des ressources allouées par les Etats pour la préparation et la réponse aux urgences	3 250 000					
		• Mettre en œuvre la «facilité catastrophes naturelles» ACP/UE	• CEEAC • Comité • SG/ACP • DUE	• Mobilisation effective des ressources pour la mise en œuvre du PAY						
		• Développer un partenariat avec OCHA, OIPC, BAD, BM, GFDRR, UN-SPIDER, UE,	• CEEAC • OCHA • Comité	• Renforcement du partenariat avec les institutions						

		ONU/SIPC, CADRI, et d'autres institutions techniques et financières	• DUE • SE/ACP • BAD • OIPC	techniques et financières						
Création d'un fonds d'urgence pour la gestion des catastrophes doté de trois guichets (prévention/préparation, réponse et réhabilitation) au niveau national et sous régional	• Renforcement des mécanismes de prévention, de préparation, de réponse et de réhabilitation	• Elaboration d'un texte réglementaire créant le fonds d'urgence	• Gouvernements • CEEAC	• Fonds d'urgence crée dans chaque Etat et au niveau sous régional						